

**COMMUNIQUE DU 20 JUILLET 2023
RELATIF A L'OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT SIMPLIFIEE
VISANT LES ACTIONS DE LA SOCIETE**



INITIEE PAR LA SOCIETE

K EAGLE INVESTMENT

Agissant de concert avec Monsieur Eric Cohen, BNP Paribas Développement, Holding Linest, Holding KeyTrust, Monsieur Nicolas Camerman, Severs & Associés Holding, Madame Valérie Frankiel, Monsieur Jean-François Bonnechère, Keyrus NV, Monsieur Bruno Dehouck et Madame Rebecca Meimoun

**MISE A DISPOSITION DE LA NOTE EN REPONSE ET DU DOCUMENT AUTRES
INFORMATIONS RELATIF AUX CARACTERISTIQUES NOTAMMENT
JURIDIQUES, FINANCIERES ET COMPTABLES DE KEYRUS**



Le présent communiqué a été établi par Keyrus et est diffusé en application des dispositions des articles 231-27 et 231-28 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers (l' « **AMF** »).

Conformément aux dispositions de l'article L. 621-8 du Code monétaire et financier et de l'article 231-26 de son règlement général, l'AMF a, en application de sa déclaration de conformité du 18 juillet 2023, apposé le visa n° 23-322 en date du 18 juillet 2023 sur la note d'information en réponse (la « **Note en Réponse** ») établie par Keyrus relative à l'offre publique d'achat simplifiée initiée par K Eagle Investment (l' « **Offre** »).

Les informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables de Keyrus (le « **Document Autres Informations** ») figurent dans un document déposé auprès de l'AMF le 18 juillet 2023 et mis à la disposition du public le 20 juillet 2023, conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF.

La Note de Réponse et le Document Autres Informations sont disponibles sur les sites Internet de l'AMF (www.amf-france.org) et de Keyrus (<https://keyrus.com/fr>) et peuvent être obtenus sans frais au siège social de Keyrus, 155 rue Anatole France, 92300 Levallois-Perret.

Préalablement à l'ouverture de l'Offre, l'AMF et Euronext publieront respectivement un avis d'ouverture et de calendrier et un avis annonçant les modalités et le calendrier de l'Offre.

AVIS IMPORTANT

Le présent communiqué a été préparé à des fins d'information uniquement. Il ne constitue pas une offre au public et n'est pas destiné à être diffusé dans les pays autres que la France. La diffusion de ce communiqué, l'Offre et son acceptation peuvent faire l'objet d'une réglementation spécifique ou de restrictions dans certains pays. L'Offre ne s'adresse pas aux personnes soumises à de telles restrictions, ni directement, ni indirectement, et n'est pas susceptible de faire l'objet d'une quelconque acceptation depuis un pays où l'Offre ferait l'objet de telles restrictions. En conséquence, les personnes en possession du présent communiqué sont tenues de se renseigner sur les restrictions locales éventuellement applicables et de s'y conformer. Keyrus décline toute responsabilité quant à une éventuelle violation de ces restrictions par qui que ce soit.